

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 FÉVRIER 2023

Résolution du personnel du secteur social parapublic vaudois

Les salarié·e·s du secteur social parapublic se sont réuni·e·s, à l'appel des organisations syndicales, SSP, SUD et Avenir Social en assemblée unitaire le lundi 27 février 2023.

Après avoir échangé et débattu librement, le personnel constate une dégradation importante de ses conditions de travail qui impactent directement sur ses missions et le suivi des bénéficiaires. Les salaires du secteur social parapublic sont les plus bas de suisse romande et accusent un retard conséquent sur ceux pratiqués dans le secteur sanitaire. Ce retard, couplé à l'imposition de taux partiels exigeants malgré tout une totale disponibilité du personnel, exige de celles et ceux qui luttent au quotidien contre l'exclusion d'être elles et eux même menacé·e·s par la précarité. Ces conditions de travail ont des conséquences sur le personnel mais également sur les structures elles-mêmes qui ne parviennent plus à engager de personnel formé et compétent, au détriment des prestations et du suivi.

Le personnel refuse de voir ses conditions se dégrader encore, comme il refuse de perdre, chaque semaine, chaque jour des collègues qui quittent leur métier, toujours plus nombreux, pour protéger leur santé, pour garantir aussi leur autonomie financière.

Le personnel se présente, tout secteur et toute profession confondu·e·s, uni et solidaire et refusent que l'État ou l'AVOP imposent leurs priorités en distinguant les métiers utiles de ceux qui ne le seraient pas, les secteurs pénibles au détriment de ceux qui seraient plus faciles. Cette distinction n'est pas acceptable. L'intervention sociale, les pratiques du *care*, l'accompagnement des plus fragiles au sein des institutions est le résultat du travail de toutes les travailleuses, de tous les travailleurs, des secteurs intendances, administratifs, thérapeutiques, éducatif, de jour et de nuit. Les bénéficiaires de nos prestations, sans discrimination d'âge, de handicap ou de statut, ont toutes et tous le droit à un accompagnement de qualité

Fort·e·s de ces constats, le personnel du secteur social parapublic vaudois revendique :

1. La pleine indexation des salaires 2023 et le respect strict de l'article 3.3 CCT social engageant le Conseil d'état et l'AVOP a appliqué au secteur social parapublic le même dispositif d'adaptation au renchérissement que celui décidé pour le personnel de l'administration cantonale.
2. Une revalorisation générale de la grille des salaires de la CCT social pour toutes les fonctions et la correction des écarts salariaux constatés entre la fonction public et parapublic pour des métiers et missions similaires
3. Réduction du temps de travail permettant de préserver la santé des travailleurs et travailleuses et de reconnaître la pleine disponibilité exigée mais non rémunérée.

4. La révision globale des dispositifs d'indemnités pour le travail de nuit.
5. L'abolition de la grille « veille » et revalorisation de cette fonction basée sur la classification effective des travailleurs et travailleuses dans les grilles des secteurs éducatifs ou thérapeutiques.
6. La revalorisation des horaires atypiques, du soir, des week-ends et des périodes de camps

Pour faire faire entendre ses revendications, l'assemblée décide :

1. De la tenue d'un rassemblement devant le BAP le mardi 14 mars à 17h30 et d'y convier Mme Ruiz, M. Venizelos et M. Borloz, Chef.fe.s des départements concerné.e.s par le secteur social parapublic, pour leur remettre la présente résolution.
2. De mandater ses organisations syndicales pour ouvrir avec le Conseil d'État et l'AVOP des négociations visant à faire appliquer les mesures revendiquées dans la présente résolution.
3. De mandater ses organisations syndicales pour organiser une nouvelle assemblée générale du personnel du secteur social parapublic qui prendra acte de la position du Conseil d'État et décidera, le cas échéant, des mesures de luttes nécessaires.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité moins une abstention.